

DECISION DU MAIRE

Par délégation du Conseil Municipal
(Article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)
En application de la délibération du 18 octobre 2023

Considérant la programmation culturelle 2024/2025,

La Maire de la Commune de l'Île d'Yeu,

Considérant la délibération du 18 octobre 2023 donnant délégation au Maire pour décider de fixer, les tarifs des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal selon la liste définie, dont les tarifs des manifestations à caractère culturel et de loisirs,

DECIDE

- **DE FIXER** les tarifs des cartes abonnements et enfant comme ci-dessous :
 - **Carte à 30 €** : 3 spectacles mairie
 - **Carte à 15€** : pour les chômeurs, les étudiants et les jeunes de 16 à 18 ans pour 3 spectacles Mairie
 - **Carte à 15€** : pour les bénéficiaires des minima sociaux, carte valable pour tous les spectacles Mairie
 - **Tarif unique enfant de 3 à 16 ans** : 5€

- **DE FIXER** le prix des places comme défini dans le tableau ci-dessous :

SAISON 2024/2025 (Tarifs)- SERVICE CULTURE, MAIRIE DE L'ÎLE D'YEU						
Date	Spectacle	Genre	prix TTC (transport compris)	abonné	non abonné	enfants
14/09/24	Nais	théâtre	4 500 €	10€/5€	13€/08€	5 €
05/10/24	l'aorte	cirque	2 800 €	10€/5€	13€/08€	5 €
16/11/24	Les 3 Fromages + Bob's Not Dead	concert rock	6 300 €	10€/5€	15€/10€	5 €
30/11/24	Bouskiland	concert Jeune Public	300 €	10€/5€	13€/08€	5 €
28/01/25	Un Petit Pas pour l'homme	théâtre Jeune Public	séance scolaire			
01/02/25	Amglo	conte	2 500 €	10€/5€	13€/08€	5 €
11/02/25	Carrément Cube	danse très jeune public	séance gratuite			
01/03/25	Oldelaf	concert	7 500 €	10€/5€	15€/10€	5 €
04/03/25	Caché dans un buisson de lavande, Cyrano	théâtre Jeune Public	séance scolaire			
30/03/25	Piaf, je me fous du passé	théâtre	6 500 €	10€/5€	15€/10€	5 €
19/04/25	L'affaire de la rue Lourcine	théâtre	6 200 €	10€/5€	15€/10€	5 €
04/05/25	Folle Journée	concert classique	billetterie Région			5 €

Envoyé en préfecture le 19/08/2024

Reçu en préfecture le 19/08/2024

Publié le



ID : 085-218501138-20240819-240876-AR

Il sera rendu compte de la présente décision au prochain conseil n

Fait à l'Ile d'Yeu, le 19 août 2024

**La Maire,
Carole CHARUAU**